

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 13 décembre 2012**

L'an deux mil douze le treize décembre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le quatre décembre 2012, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Jean BENITEZ DE LUGO, Dominique BERNARD, Michelle TORTOSA, Patricia ZEISS, (*maires adjoints*)
 Raynald BEAUFILS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET,
 Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Nathalie POUILLE, Monique RISCH, Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

Secrétaire de séance : Dominique BERNARD

Absents excusés : Yves GITTON, Martine BERNARD

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du SEDIF

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la dissolution du SIAEP et à l'adhésion de la commune au SEDIF, il convient de désigner auprès de cette instance un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément aux statuts et à la nécessité de représenter la commune au sein du syndicat.

À l'unanimité, le Conseil municipal désigne Bernard TAILLY, Maire, en qualité de délégué titulaire et Roger MIGNOT, Conseiller municipal, en qualité de délégué suppléant.

1.2. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose une modification du tableau des effectifs de la commune afin de créer trois emplois dont deux à temps non complet.

Il s'agit d'une part d'augmenter le nombre d'ATSEM à l'école maternelle suite à l'ouverture de la 6^{ème} classe, poste à temps non complet.

D'autre part, il convient également de renforcer le service technique de la commune qui ne comporte que deux agents.

Enfin, pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, la création d'un poste à temps incomplet est devenue nécessaire.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire approuve la modification du tableau des effectifs.

1.3. Participation financière de la commune pour le risque santé des agents communaux

Rapporteur : M. le Maire

A la suite de la parution d'une circulaire relative aux participations des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire de leurs agents, M. le Maire propose que la commune encourage l'adhésion de ses agents à une mutuelle pour le volet santé.

Compte tenu du coût de cette garantie complémentaire, il propose que soit versée à chaque agent une participation financière modulée en fonction de son salaire.

M. le Maire propose de privilégier les salaires les plus bas en instaurant un taux de participation dégressif et fixe comme suit

Traitement compris	Taux de participation
De 0 à 1 000 €	50 % du montant de la cotisation payée
1 001 à 1 500 €	40 %
1 501 à 2 000 €	30 %
2 000 € et plus	20 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette mesure qui bénéficiera à l'agent et ayants droits fiscalement à charge.

1.4. Fixation des tarifs des services communaux année 2013

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal approuve les tarifs des services publics pour l'année 2013, revalorisées de 1,9 % (résultat de l'inflation sur un an, source INSEE) ;

	2012(en €)	2013 (en €)
SALLE DES FETES		
Garantie par chèque	300,00	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	431,00	439,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	807,00	822,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 075,00	1 095,00
Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	162,00	165,00
Dito pour les associations	81,00	82,60
Location de verre, l'armoire 100 personnes y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul	65,00	66,00
Dito pour les associations	33,00	34,00
Vacation de régisseur	215,00	219,00
TARIFS DIVERS		
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,30	2,35
Droit de place – vente occasionnelle	112,00	114,00
Droit de place hebdomadaire au semestre	190,00	194,00
Concession cimetière trentenaire	391,00	400,00
Concession cimetière 60 ans	783,00	800,00

Vacation de police	21,00	21,50
Taxe débits de boisson	90,00	92,00
Sacs déchets verts par 20	3,00	3,00
Redevance terrasse par m ²		10,00

1.5. Autorisation à M. le Maire pour la vente d'un bien immobilier cadastré AE 1

Rapporteur : M. le Maire

En date du 6 novembre 2007, la commune a acquis un immeuble cadastré AE 1 en vue de réaliser des travaux de voirie. À la suite de l'évolution du projet, il s'avère que cette parcelle n'a plus d'utilité pour la commune.

M. le Maire propose de procéder à la cession de cet immeuble.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité l'autorise à procéder à la vente et à signer le compromis.

2. FINANCES

2.1. Autorisation préalable de poursuite par le Trésorier

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Trésorier principal a sollicité par courrier une autorisation permanente générale de l'ordonnateur afin de poursuivre tout débiteur de la collectivité.

Le Conseil municipal, compte tenu de l'intérêt de cette organisation, susceptible d'améliorer le taux de recouvrement, autorise M. le Maire à signer une autorisation permanente.

3. URBANISME

3.1. Rétrocession de terrains par Valestis, les Villas de Frépillon et Sogeprom

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que les opérations de constructions de logements sont aujourd'hui terminées et qu'il y a lieu d'intégrer dans le domaine public de la commune les parcelles rétrocédées par les constructeurs pour l'euro symbolique.

À l'unanimité, la rétrocession amiable de l'ensemble des parcelles à l'euro symbolique est acceptée.

3.2. Aménagement de la RD 928 entre la RD 44 à Méry-sur-Oise et la RD 44 à Frépillon

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente l'étude réalisée par le Département du Val-d'Oise et souligne la nécessité de requalifier cette entrée de ville et permettre l'échangeur de la RN 184 jusqu'à la RD 44.

Le Département souhaite l'engagement des communes sur le projet dont le financement est acquis pour l'année 2013.

Le Conseil municipal émet des remarques qui ne remettent pas en cause le projet. M. le Maire propose donc de valider cette présentation et d'émettre par courrier les suggestions du conseil.

4. QUESTIONS DIVERSES

À la suite de l'aménagement de l'entrée des rues de la République et du Poirier de Souris, il convient de clarifier les limites de chacune des deux rues.

Il est donc proposé que la rue du Poirier de Souris se prolonge jusqu'au rond-point et que la rue de la République s'interrompe avant de parvenir au rond-point.

Avant de clore la séance, M. le Maire présente pour information le bilan d'attributions des logements du programme de l'Impasse de la tronche.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22 h 30.